#Verdon2038
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

ROUGON
Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var

LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

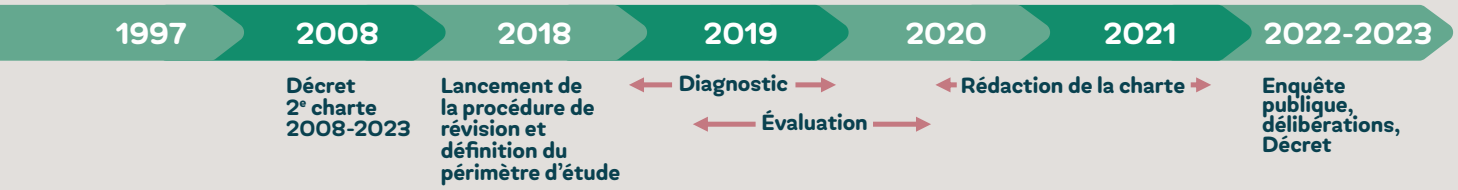

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques…) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.
Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs… l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.
Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.
Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public… le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.
Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles… le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.
Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.

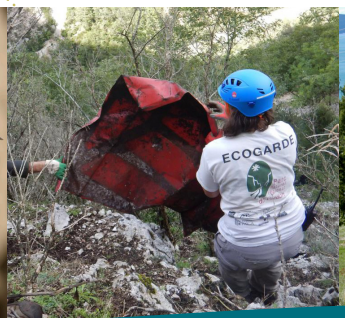

LES MÉTHODES DU PARC

- **Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.**
- **Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre… mais de convaincre !**
- **Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer.**
- **Il mobilise des moyens humains pour accompagner.**
- **Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.**
- **Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.**

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019

PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Animation des **sites Natura 2000** « Grand canyon du Verdon » et « Gorges de Trevans, Montdenier et Mourre de Chanier » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, suivi naturalistes, cartographie des habitats naturels agro-pastoraux, montage de mesures agro-environnementales avec les éleveurs volontaires et d'un contrat Natura 2000 bois sénescents sur le secteur de Quelte (forêt privée).
- Sortie **inventaire avec les habitants** à l'occasion de la Fête de la Nature de 2010 : 1ère expérience qui débouchera sur les inventaires citoyens de la biodiversité.
- Suivi de la végétation et des insectes de la **zone humide de Praoux**.
- **Gestion des usages de la rivière** en lien avec l'Apron : rédaction de l'arrêté de protection de biotope (APPB) et suivi génétique des populations d'Apron du Rhône ; **formation des professionnels** de l'eau vive pour une meilleure prise en compte des milieux
- Appui (cahier des charges, recommandations et suivi de chantier) pour une opération de débroussaillage (OLD) sur le camping municipal de Carajuan.
- 21 édifices du **patrimoine bâti inventoriés** et décrits sur la commune et 4 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la fontaine, un devant le lavoir, un devant la Gourgette.
- Accompagnement et conseils pour des projets de restauration (monument aux morts, bergerie de Loubon) et pour l'organisation du chantier de restauration de la chapelle Saint-Christophe.

ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Sensibilisation des vacanciers du camping municipal à la fragilité de la rivière (barrages de galets...).
- Trois **panneaux d'information** touristique sur le danger de la baignade sur les sites du Pont de Tusset, Carajuan et Pont de Soleils.
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques de la sécurité en rivière, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Opérations de **dépollution des gorges** sur les sites de la raquette, du sentier-Blanc Martel et de du Couloir Samson (plus de 5 tonnes de déchets enlevées).
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : rando-spectacle pour la fête de la nature (2013), conférence-exposition sur la biodiversité (2015), conférence et animation extérieure sur la pollution lumineuse (2017 et 2018).
- Événement ***1851, un soulèvement pour la République*** (spectacle ; publication d'un courrier scientifique).

AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de projets de **réouverture d'espaces pastoraux** (2008-2010) et test de parcs de protection des troupeaux dits de fin d'après-midi pour lutter contre la prédation.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2017/2018) : aide technique et financière pour la rénovation du parc d'éclairage public (luminaires LED et horloges astronomiques), de travaux de rénovation énergétique à la salle Antoine Susini (changement des ouvrants).
- Accompagnement à la création d'un gîte d'étape pour l'accueil de groupes via les financements européens Leader et la Région.
- Accompagnement dans la Charte européenne du tourisme durable et attribution de la **marque Valeurs Parc** à un bénéficiaire pour l'hébergement (auberge du Point Sublime).
- Réalisation d'une fiche-randonnée sur le plateau de Suech, valorisée dans www.cheminsdesparcs.fr.
- Édition d'un livret sur le **sentier du lézard**.
- Animation et portage de **l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon** : plusieurs schémas co-construits sur l'ensemble des gorges (sur la mobilité, la réhabilitation des belvédères, les objectifs de valorisation et d'interprétation du patrimoine...), accompagnement ou portage des projets d'amélioration de l'accueil sur les sites, et notamment sur la commune : requalification du site du Point sublime et organisation de l'accueil au couloir Samson, équipement d'embarquement/débarquement des activités d'eau vive à Carajuan, projet de toilettes

sèches à la Mescla; entretien de la passerelle de l'Estellier reconstruite par le Parc de 1999 à 2004 ; édition d'une carte randonnée sur les gorges.

- Interventions régulières de **médiation** entre professionnels d'activités de pleine de nature, gestionnaires ou propriétaires riverains pour gérer les **conflits d'usages** ou améliorer les conditions de pratique : exemple sur le canyon du Baou.

AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction d'un cahier des charges et l'analyse des offres, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, transmission d'un avis sur le projet de PLU arrêté.
- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.
- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire pour la **régulation de la circulation des véhicules à moteur** en espace naturel et mis en place de signalétique ; prise d'un arrêté en 2015.
- **Contrat rivière** : aide technique et recherche de financements pour la construction de la nouvelle **station d'épuration** du village et du camping (2019/2020) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.
- Installation d'un **réseau radio** pour la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques).
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE).
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50aine d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs.
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).
- **Outils numériques** : système d'information territorial, site internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour la restauration du Colostre.
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros)
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires.
- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcduVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr